

Québec, le 21 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 octobre dernier, la députée de Bourassa-Sauvé, M<sup>me</sup> Cadet, a demandé des précisions relativement au Plan Monarque de la CNESST de la façon suivante :

*Selon un article du Journal de Montréal publié le 25 septembre 2025, la grande transformation numérique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), appelée Plan Monarque, est pilotée par M. Michel Dumas, ancien vice-président de la firme LGS (IBM). Cette même firme a participé au projet SAAQclic, qui a connu d'importants problèmes de fonctionnement et des dépassements de coûts.*

*Le ministre du Travail peut-il confirmer la nature du rôle confié à M. Dumas au sein de la CNESST et préciser les mesures prévues par son ministère afin d'assurer la saine gestion, la transparence et la réussite de cette transformation numérique majeure?*

Précisons d'entrée de jeu que le Plan Monarque est un projet de transformation organisationnelle du secteur de l'indemnisation et de la réintégration au travail visant à améliorer les services offerts aux personnes bénéficiant du régime de santé et de sécurité du travail du Québec.

- Ce projet n'est pas une transformation numérique de la CNESST.
- Il propose une révision du mode de livraison des services en indemnisation et en réintégration au travail.
- Au besoin, des solutions numériques pourraient graduellement s'ajouter.
- Ce projet s'inscrit dans la planification stratégique de la CNESST.

,, 2

- Le projet n'est pas une réponse à un enjeu de désuétude numérique, mais plutôt un pas de plus pour simplifier l'accès aux services.
- L'objectif : des retombées concrètes et durables pour la population.
- La CNESST veillera à appliquer les meilleures pratiques en gouvernance et en gestion de projets.

Parmi celles-ci, la CNESST a mis en place un ensemble de mécanismes touchant la gouvernance, la gestion de projets et la gestion du changement afin d'assurer la saine gestion, la transparence et la réussite de cette transformation.

### Mécanismes de gouvernance

Les mécanismes de gouvernance suivants sont prévus :

- Un comité directeur tenu aux six semaines sur lequel siègent le vice-président aux finances (VPF), responsable de l'application des règles contractuelles, ainsi que la Direction générale de l'audit interne et des enquêtes (DGAIE);
- Une implication de la DGAIE permettra de confirmer que :
  - des mesures favorisant une saine gestion du Plan Monarque et le respect des obligations légales et gouvernementales sont en place;
  - la reddition de comptes déposée au comité directeur du Plan Monarque et aux instances de la CNESST est conforme à la réalité.
- Le dépôt d'une reddition de comptes aux instances décisionnelles de la CNESST, incluant le conseil d'administration.

### Gestion de projet

Concernant l'organisation et le suivi, la CNESST se dote de modalités de saine gestion de projet, telles que l'élaboration d'un manuel d'organisation de projet, une démarche de gestion des risques stratégiques et de projet, la mise en place d'un Bureau de transformation et la mise en œuvre d'une stratégie d'essais, le tout soutenu par une stratégie de conduite du changement et de communication.

### Conduite du changement

La stratégie de conduite du changement constitue un élément clé de succès. Intégrée dès les premières phases du projet et positionnant l'expérience humaine au cœur de la transformation, la conduite du changement favorise la mobilisation des parties prenantes, permet d'anticiper et de gérer les risques humains et de s'assurer de la mise en place des conditions requises pour la réussite du changement. Elle comprend, entre autres, la stratégie d'accompagnement et les plans de communication pour les différentes parties prenantes (employés, clientèles et partenaires) visant à assurer une communication transparente et proactive.

En ce qui a trait au rôle de M. Dumas, le Conseil des ministres a procédé le 18 septembre 2024 à sa nomination à titre de vice-président à la CNESST. Il occupe le poste de vice-président à la transformation numérique (VPTN) depuis le 30 septembre 2024. À ce titre, il est responsable de la gouvernance des ressources informationnelles et des technologies de l'information de l'organisation, rôle qu'il exerce de façon exclusive et à temps plein au sein de la Commission, conformément aux règles et politiques gouvernementales.

Le Plan Monarque est mené par le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail (VPIRT) qui en est l'initiateur, conjointement avec le vice-président à la transformation numérique. En effet, une structure de gouvernance en mode cogestion a été établie entre la VPIRT et la VPTN pour tirer avantage de l'apport stratégique du numérique pour soutenir la transformation des activités du secteur de l'indemnisation et de la réintégration au travail.

Veillez agréer, cher collègue, mes plus sincères salutations.

Le ministre du Travail,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Boulet".

Jean Boulet